SMICTOM SUD-EST 35

GUIDE DU NOUVEL ARRIVANT

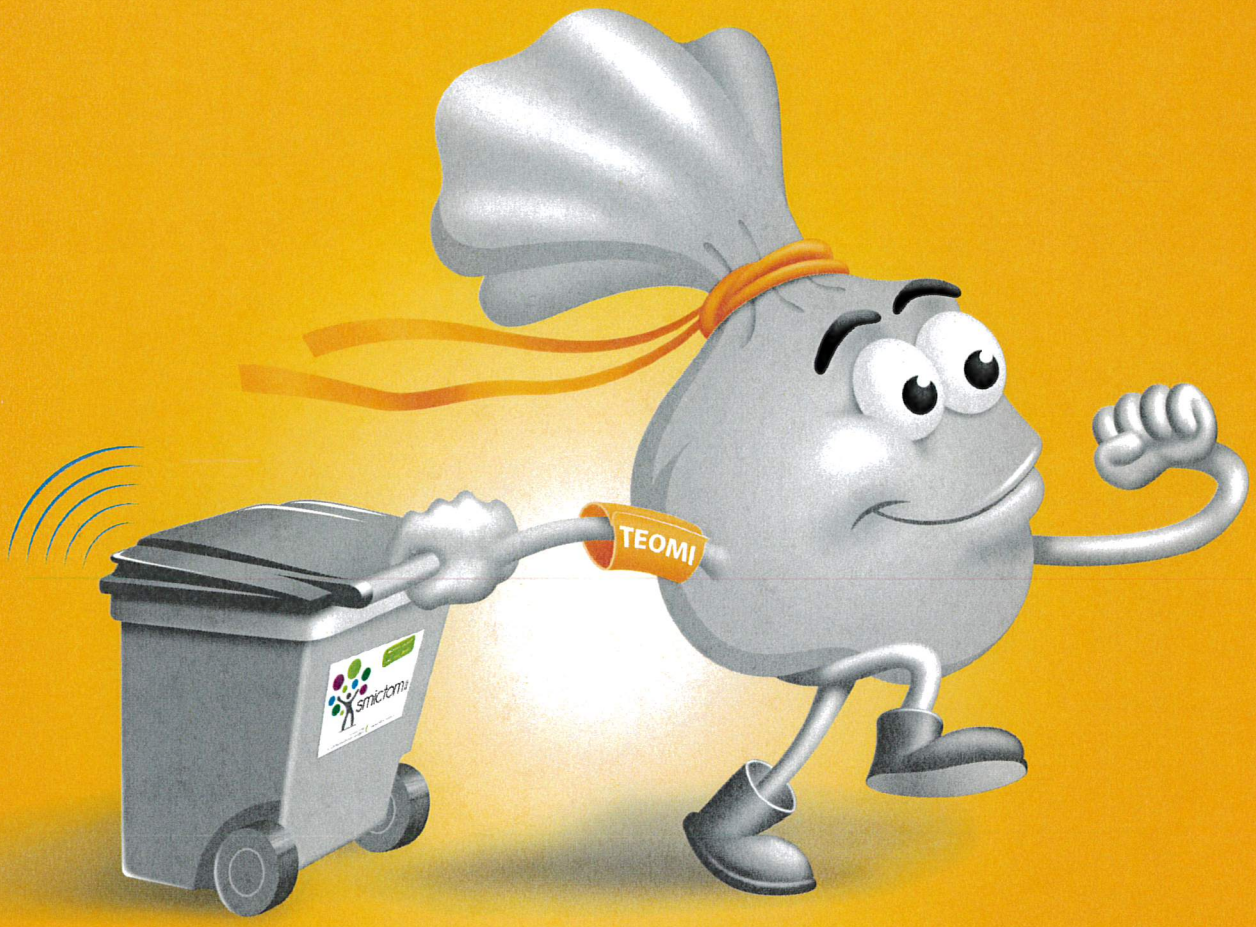

Votre service de collecte des déchets : comment ça marche ?

L'avenir appartient à ceux qui jettent moins

smictom SUD 35 EST

TERRITOIRE ZÉRO GASPILLAGE ZÉRO DÉCHET

ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

www.smictom-sudest35.fr

La gestion des déchets
une responsabilité partagée

Le SMICTOM Sud-Est 35 - Syndicat Mixte de Collecte et du Tri des Ordures Ménagères - est le service public qui gère la collecte des « déchets ménagers » pour 3 communautés de communes et d'agglomération (Vitré Communauté, Roche aux Fées Communauté et Pays de Châteaugiron Communauté). Le SMICTOM est en charge de la collecte et de la prévention des déchets ménagers recyclables et non-recyclables. Il gère également un réseau de 12 déchèteries. Le SMICTOM intervient en dernier dans la boucle, uniquement lorsque le déchet n'a pas pu être évité, composté, réemployé ou rapporté en magasin. Votre rôle ? Éviter les déchets, les réutiliser et les trier. Chacun peut agir à son niveau pour un meilleur environnement et un coût maîtrisé du service.

Une tarification « incitative »

Collecter, équiper, sensibiliser, etc... La gestion des déchets ménagers et assimilés représente un coût pour la collectivité. Pour assurer ses missions, le SMICTOM est en partie financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMi). Cette tarification incitative est basée à la fois sur la valeur locative du bien immobilier dans lequel vous vivez et **sur la production de déchets de votre foyer sur l'année.** La part dite **«variable»** ou **«incitative»** dépend du nombre de fois où vous sortez votre bac gris ou du nombre d'ouvertures de la borne d'apport volontaire avec le badge. Elle apparait sur la taxe foncière de l'année suivante.

PART FIXE = finançant le service de collecte et traitement des ordures ménagères

\+

PART VARIABLE = Utilisation du service par votre foyer, soit le nombre de sorties de bac ou d'ouvertures de borne d'apport volontaire.

Retrouvez le mode de calcul et la grille tarifaire sur www.smictom-sudest35.fr, rubrique « La TEOMi »

Votre espace personnel

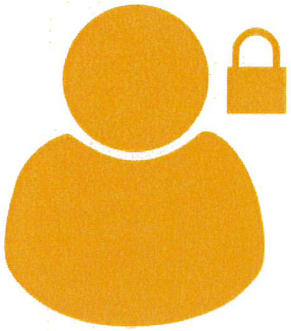

Particulier ou professionnel, consultez vos relevées de collecte ainsi que vos passages restants en déchèterie, sur votre ***compte personnel***, accessible sur www.smictom-sudest35.fr, onglet « ma taxe incitative ».

Votre code est :

Attention, la part variable de vos levées de l'année en cours n'apparaitra que sur votre ***taxe foncière de l'année suivante.***

Pas encore inscrit ? Demandez votre code d'accès auprès du SMICTOM SE 35 : administration@smictom-sudest35.fr ou par téléphone au 02 99 74 44 47.

Démarches en ligne

Nouvel habitant : Déclarez-vous auprès du SMICTOM

Dès votre arrivée, pensez à signaler votre changement d'adresse auprès du SMICTOM sur www.smictom-sudest35.fr/formulaires. Soyez vigilant, si la déclaration n'est pas faite, vous risquez de payer la collecte des déchets des anciens occupants.

A propos de votre bac ...

Votre bac n'est plus adapté à la taille de votre foyer ? Besoin d'une réparation ? Contactez le SMICTOM sur www.smictom-sudest35.fr/formulaires.

A propos de votre badge d'accès aux bornes d'apport volontaire

Vous n'avez pas encore de badge ou vous l'avez égaré ? Demandez-le auprès du SMICTOM sur www.smictom-sudest35.fr/formulaires.

Le saviez-vous ?

Le dépôt n'est décompté qu'à l'ouverture du tambour de la borne. Si le tambour ne s'est pas ouvert lors du passage de votre badge, le dépôt ne sera pas facturé.
***Attention**, tout dépôt de sacs au pied des bornes et sur la voie publique est interdit et passible de poursuites.*

Retrouvez toutes les démarches sur **www.smictom-sudest35.fr, rubrique « en ligne ».**

Les 12 déchèteries

Les déchèteries et Valoparcs du territoire du SMICTOM SE 35 sont quasiment tous équipés d'un accès par carte. Chaque usager dispose d'une carte personnelle permettant d'ouvrir la barrière à l'entrée.

Le nombre de passages est limité à 18 par an. L'objectif est que chacun optimise ses déplacements en déchèterie, en regroupant ses déchets et permettre ainsi une meilleure fluidité et sécurité sur site.

Comment obtenir une carte ?

Demandez-la simplement auprès du SMICTOM sur www.smictom-sudest35.fr/formulaires.

Vous avez épuisé vos 18 passages en déchèteries

Des passages supplémentaires peuvent être attribués à titre exceptionnel. Pour connaitre les modalités, vous devez prendre contact avec le SMICTOM SE 35.

Les sacs jaunes

La distribution des sacs jaunes se fait toute chaque année en porte-à-porte. Deux rouleaux sont déposés sur les boîtes aux lettres. Pour connaitre le jour de distribution dans votre commune, rendez-vous sur www.smictom-sudest35.fr.

Vous n'avez plus de sacs jaunes

Vous pouvez vous en procurer (dans la limite de 2 rouleaux/ an) auprès de votre mairie ou à l'accueil du SMICTOM SE 35.

Les jours de collecte du bac individuel

Les déchets ménagers

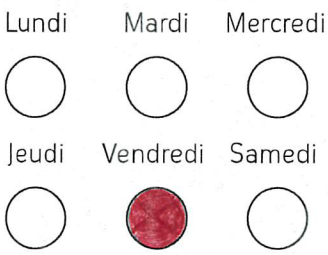

Les emballages recyclables

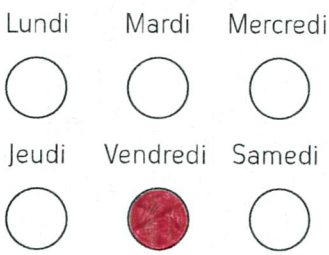

Soyez vigilant ...

1 sortie de bac = 1 levée

Pensez à sortir votre bac uniquement quand il est plein.

Les jours fériés
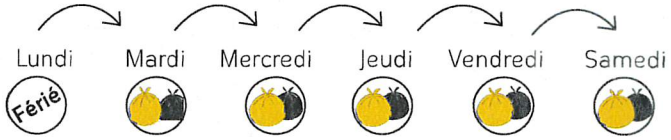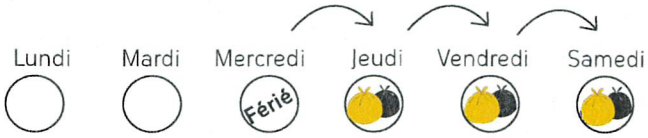
Suite à un jour férié, tous les jours de collecte jusqu'à la fin de la semaine sont décalés d'une journée.